



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	298-2025
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	<input type="checkbox"/>
N° d'affaire :	2025.GRPARL.1470
Déposée le :	24.11.2025
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Arnold (Oberhofen, PVL) (porte-parole) Remund (Mittelhäusern, Les VERT-E-S) Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS) Bichsel (Merligen, Le Centre) Flück (Interlaken, PLR) Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Oui
Urgence accordée :	Non 27.11.2025
N° d'ACE :	416/2026 du 29 avril 2026
Direction :	Direction des travaux publics et des transports
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Adoption et classement

Élaborer des bases et proposer des mesures pour garantir l'approvisionnement en eau dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé, dans le cadre de la stratégie de l'eau 2040,

1. d'établir un bilan hydrique exhaustif pour le canton de Berne, lequel présente la consommation d'eau par domaine (ménages, agriculture, irrigation, industrie, tourisme y c. enneigement, services publics, pertes, etc.), mais aussi la mise à disposition d'eau pour la défense contre le feu et les débits d'eau utilisés pour la production d'électricité ;
2. de présenter des scénarios sur l'évolution, jusqu'en 2060, de la consommation d'eau et de la disponibilité de l'eau, en prenant en compte les conditions climatiques changeantes ;
3. d'élaborer une stratégie comprenant des mesures concrètes visant à garantir l'approvisionnement en eau ;
4. de mettre au point des mesures visant à améliorer l'infiltration des eaux de surface dans les différents types de paysage et, par ricochet, à enrichir les eaux souterraines.

Développement :

La consommation d'eau ne cesse d'augmenter, notamment en raison de la croissance démographique, de la hausse du nombre d'entreprises industrielles et de l'irrigation toujours plus fréquente des surfaces affectées à l'agriculture. Dans le même temps, la disponibilité de l'eau utilisable diminue à cause de l'évolution des conditions climatiques. Ainsi, si les épisodes de fortes précipitations sont toujours plus fréquents et plus intenses, l'eau ne parvient pas à

s'infiltrer suffisamment, s'écoule en surface dans les ruisseaux et n'est donc plus à même d'être utilisée. Un autre exemple est la fonte rapide des glaciers qui, jusqu'à présent, servaient de réservoirs d'eau en été. Cette augmentation de la consommation d'eau couplée à la diminution de sa disponibilité entraîne inévitablement une forte raréfaction de cette ressource.

Afin de pouvoir y réagir à temps et au moyen de mesures appropriées, il faut disposer de données transparentes sur la consommation et l'utilisation de l'eau dans le canton de Berne. Ces données de bases doivent être recueillies au plus tôt afin de pouvoir identifier les évolutions au fil du temps. Actuellement, ces données sont indisponibles ou insuffisantes : nous ne savons pas quel volume d'eau est véritablement utilisé dans le canton de Berne dans chacun des domaines cités. La saisie de ces données ne figure pas dans l'ébauche de la stratégie de l'eau 2040 ; le seul bilan prévu concerne le domaine de l'agriculture. Or, il convient d'impliquer tous les domaines pour obtenir une vue d'ensemble complète. Réaliser un bilan hydrique détaillé du canton de Berne permettrait de combler cette lacune de connaissance et de prendre ensuite, à temps, les mesures ciblées qui s'imposent.

Pour permettre une action préventive, il est important de connaître l'évolution de la consommation d'eau et de la disponibilité de l'eau. Par conséquent, il est nécessaire de réaliser des pronostics allant jusqu'en 2060, afin de savoir à quoi s'en tenir. Les nouveaux scénarios climatiques pour la Suisse publiés en novembre 2025 (Climat CH2025), qui montrent un réchauffement accru, pourraient quant à eux servir de nouvelle base aux analyses.

Puisqu'il est prévisible que la pénurie d'eau va s'accroître à l'avenir, il est judicieux de concevoir en amont des mesures pour garantir l'approvisionnement en eau qui pourront, au besoin, être déployées rapidement. Plusieurs pays limitrophes connaissent d'ores et déjà une situation précaire en termes d'approvisionnement en eau, et les services compétents sont contraints de réagir au pied levé. Pour qu'un système d'approvisionnement fonctionne bien, il faut toutefois le planifier de manière structurée au préalable pour pouvoir ensuite le mettre en œuvre en fonction des besoins.

Les eaux souterraines représentant le plus grand réservoir d'eau de Suisse et du canton de Berne, elles méritent qu'on leur accorde une importance particulière. Il faut présenter des mesures visant à améliorer l'alimentation de la nappe phréatique, quel que soit le type de paysages (forêt, terres agricoles, cours d'eau, ville, etc.). Désimperméabilisation, préparation du sol, régénération des eaux, paysage éponge, ville éponge, régulation du système de drainage, etc. sont autant d'éléments de solution importants susceptibles non seulement de renforcer l'agriculture, mais aussi de réduire les épisodes de crues grâce à la réduction de l'écoulement en surface.

Si l'amélioration de la qualité de l'eau potable et des eaux souterraines est également un sujet pressant, il ne fait explicitement pas l'objet de la présente motion.

Motivation de l'urgence : la stratégie de l'eau 2040 sera prochainement présentée au Grand Conseil. D'après l'ébauche, les points cités ci-avant n'y occupent pas une place suffisante. Un traitement urgent de la présente motion permettrait d'intégrer ces points à temps.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif a validé la stratégie Eau 2040 au début du mois de mars 2026. Il n'y a actuellement pas lieu de prévoir de mesures supplémentaires. Le Grand Conseil va traiter la stratégie lors de la session d'été 2026. La stratégie Eau 2040 repose sur une approche intégrée de la gestion des eaux. La vision qui sous-tend la stratégie définit les états cibles à atteindre dans les trois domaines suivants : « Préserver le cycle de l'eau », « Promouvoir la biodiversité »

et « Permettre d'utiliser l'eau ». L'objectif du Conseil-exécutif est de se rapprocher progressivement de ces états cibles par la mise en œuvre de mesures adaptées, organisées selon huit axes stratégiques. Les états cibles ont une échéance à long terme, à savoir environ 50 ans. Les mesures seront contrôlées et au besoin, adaptées en fonction des conditions prévalentes.

Il est prévu de mettre en œuvre les demandes des motionnaires dans la stratégie Eau comme suit :

1. « Garantir et prioriser les usages de l'eau » représente l'un des axes de la stratégie Eau 2040. Il est prévu de mettre en place une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) reposant sur la coordination des différents usages de l'eau, la détermination d'un ordre de priorité durant les périodes critiques et la préservation à long terme des fonctions écologiques des eaux.
2. La GIRE porte sur un horizon temporel à long terme (50 ans) et sera régulièrement adaptée en fonction des conditions prévalentes.
3. La stratégie Eau 2040 contient des mesures concrètes pour garantir l'approvisionnement en eau. Dans ce cadre, il s'agit d'assurer à long terme les sites de captage – en particulier ceux d'importance régionale et suprarégionale. Pour cela, les besoins en eau supplémentaires, le potentiel d'économies, les éventuels excédents et la diversification nécessaire des points de prélèvement d'eau seront déterminés et les planifications régionales (concepts techniques régionaux) correspondantes seront classées par ordre de priorité et élaborées. Les nouveaux emplacements potentiels et/ou la possibilité d'augmenter les prélèvements sont identifiés et sécurisés sur le plan hydrogéologique, tandis que les mesures d'exécution et de régulation sont améliorées.
4. La stratégie Eau 2040 prévoit également différentes mesures dans ce domaine. L'axe stratégique « Renforcer le cycle de l'eau face au changement climatique » aborde concrètement la question de l'infiltration et de la rétention des eaux pluviales en tant qu'élément du cycle naturel de l'eau.

En résumé, le Conseil-exécutif conclut que les mesures demandées dans la motion revêtent une importance capitale pour lui-même également et sont à ce titre traitées dans le cadre de la stratégie Eau 2040.

Destinataire
– Grand Conseil